

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article1583>



# Mortalité anormale de sangliers en Ardèche

- L'ONCFS en Région - Auvergne Rhône-Alpes - Connaître la faune sauvage et ses habitats -

Publication date: lundi 30 septembre 2013

---

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

---

# Communiqué à l'attention des chasseurs ardéchois

## Mortalité anormale de sangliers en Ardèche de juillet à septembre 2013 : point à la date du 25 septembre

Depuis juillet 2013, le département de l'Ardèche connaît une mortalité anormale de sangliers. 84 sangliers ont été trouvés morts ou malades.

Le réseau SAGIR (réseau ONCFS/FNC/FDC), en concertation avec les autorités sanitaires locales a mobilisé un collège d'experts en diagnostic de la faune sauvage pour comprendre les causes de cette mortalité.

Aucune mortalité semblable n'a été déclarée dans les départements voisins. Cette mortalité ne touche que l'espèce sanglier et est caractérisée par l'apparition de troubles nerveux sévères. A la lumière des résultats obtenus, l'hypothèse diagnostique la plus probable est d'ordre toxicologique. Le (ou les) principes toxiques n'ont pas encore été identifiés. Les investigations vétérinaires se poursuivent notamment en élargissant le champ des toxiques recherchés à travers de nouveaux partenariats scientifiques.



Depuis juillet 2013, le réseau SAGIR (réseau ONCFS/FNC/FDC) est en alerte suite à la déclaration par la fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche d'une mortalité anormale de sangliers. Les agents de la fédération départementale des chasseurs et du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, qui coordonnent le réseau au niveau départemental se sont fortement mobilisés dans la surveillance et la compréhension de ce phénomène. Aucune mortalité anormale de sanglier n'a été détectée dans les départements voisins.

**Du 5 juillet au 19 septembre 2013, ce phénomène a concerné 84 sangliers** (72 trouvés morts et 12 observés malades) répartis sur 29 communes ardéchoises. Il s'agit principalement de marcassins ou bêtes rousses (en moyenne les sangliers déclarés pesaient 24 kg). La mortalité s'est poursuivie jusqu'au 19 septembre 2013, mais aucune mortalité récente n'a été déclarée depuis. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'arrêt de la mortalité et la surveillance reste de mise pour collecter le maximum d'informations. L'allure de la mortalité évoque une source persistante dans l'environnement (soit infectieuse, soit toxique) et l'analyse spatiale a montré un déplacement du phénomène qui s'arrêtait sur une zone pour reprendre sur une autre.

D'autres espèces en faible nombre ont été découvertes pendant cette période (2 chevreuils et 2 fouines), mais on ne peut les rattacher avec certitude à la mortalité anormale qui touche les sangliers puisqu'aucun signe nerveux n'a été décrit. Nous considérons donc que la mortalité touche essentiellement les sangliers. Par ailleurs, il est important de noter que certains cadavres ont été partiellement consommés, sans observation de mortalité secondaire de nécrophages.

Cet épisode de mortalité anormale est caractérisé par l'apparition de troubles nerveux plus ou moins marqués :

## Mortalité anormale de sangliers en Ardèche

---

convulsions, tremblements, pédalage, sécheresse des muqueuses ou bien prostration et perte d'équilibre. Etant donné la complexité du diagnostic, un collège d'experts en diagnostic faune sauvage a été mobilisé (épidémiologiste, toxicologue vétérinaire, toxicologue végétal, anatomopathologiste, neuropathologiste, virologiste, botaniste, etc.). Les affections nerveuses du sanglier capables de provoquer des épidémies ont donc été recherchées, qu'elles soient de nature toxique ou infectieuse.

A ce jour 22 sangliers ont été autopsiés par les pathologistes du laboratoire départemental d'analyses du Vaucluse et 8 sangliers sont actuellement conservés par la fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche en vue de réaliser d'autres tests diagnostiques. 85% des animaux autopsiés présentaient un état d'engraissement correct. Les autopsies n'ont révélé aucune lésion spécifique des maladies visées. L'étude des contenus digestifs n'a pas permis mettre en évidence de contenu anormal. Un contenu herbeux, des noyaux de cerises en proportion variable et cassés pour certains, des petites pommes sauvages, quelques noisettes, des élytres d'insectes ont par exemple été observés.

Les principaux toxiques responsables de convulsions cloniques ont été recherchés [inhibiteurs des cholinestérases/organophosphorés, organochlorés, strychnine, néonicotinoïdes] et n'ont pas été détectés. Seules des traces de lindane ont été mises en évidence, non compatibles avec la gravité des symptômes. D'autres toxiques ont également été recherchés. L'éthylène glycol n'a pas été mis en évidence et sur les 8 analyses d'anticoagulants, seul un individu présentait des résidus de chlorophacinone, non responsable de la mort de l'animal (absence de traces d'hémorragies majeures). Aucun de ces toxiques ne permet donc d'expliquer les symptômes observés ni la mort des animaux.

Pour compléter ces recherches, une analyse plus exhaustive a été mise en place à partir de plusieurs contenus digestifs et a permis de révéler la présence d'un principe toxique d'origine végétal sur un contenu digestif. Différentes actions ont donc été mises en place pour vérifier la plausibilité d'une intoxication végétale. Une étude fine des contenus digestifs a été réalisée pour détecter la présence éventuelle de plantes toxiques dans le bol alimentaire. Des relevés botaniques ont également été conduits par les agents du SD07 et de la FDC07 sur les sites de mortalité. Les relevés botaniques ont révélé la présence de quelques plantes toxiques, notamment la morelle noire mais peu de plantes communes aux différents milieux. L'analyse des premiers contenus digestifs n'a pas permis de détecter de plante à potentiel cardio ou neuro-toxique et n'a pas mis en évidence de contenu anormal (absence d'appât carné, céréales ou maïs).

En parallèle, différents tests ont été mis en place pour vérifier qu'il ne s'agissait pas d'une infection. Des tests pour rechercher la peste porcine et la maladie d'Aujeszky ont été réalisés via la DDCSPP. Les virus responsables de ces deux maladies n'ont pas été mis en évidence. D'autres tests (analyse histologique) ne sont pas en faveur d'une infection et orientent clairement vers une cause toxique. Deux autres analyses histologiques sont en cours pour confirmer ces conclusions.

Une intoxication par les cyanobactéries et les mycotoxines semble peu probable après analyse de la situation. Dans certains secteurs, la mortalité se distribue le long de cours d'eau. Mais l'eau n'est pas une constante pour toute la mortalité. Par ailleurs, les cours d'eau concernés sont des sites très touristiques très fréquentés, notamment par des particuliers avec leur chien. Aucune mortalité canine brutale suite à l'ingestion d'eau n'a été relayée. S'agissant des mycotoxines, l'intoxication survient principalement dans un contexte d'ingestion de céréales. Or aucun tas de graines moisies n'a été détecté sur le terrain et aucune céréale n'a été visualisée dans les contenus digestifs.

L'intoxication par un produit chimique « classiquement » détecté par le réseau SAGIR nous apparaît peu probable. En effet, ils n'ont pas été détectés malgré les différentes méthodes employées et aucun indice sur le terrain ou dans les contenus digestifs n'a été relevé. Par ailleurs, ces produits sont généralement peu discriminants pourtant aucune autre espèce opportuniste n'a été retrouvée morte.

Une intoxication par un produit chimique autre que ceux « classiquement » détectés ne peut être exclue à ce stade. Cette piste doit être approfondie en élargissant le champ des toxiques recherchés.

La piste d'une intoxication végétale reste possible, le diagnostic d'une intoxication végétale étant extrêmement complexe.

Nous sommes donc confrontés à une mortalité ne touchant que l'espèce sanglier, probablement liée à une source persistante dans le temps. Nous n'avons à ce stade, aucune certitude sur la nature de l'agent responsable de l'épidémie. A la lumière des résultats d'épidémiologie, de clinique, et d'anatomopathologie, l'hypothèse la plus pertinente est d'ordre toxicologique, sur laquelle nous continuons à concentrer nos efforts analytiques. Nous allons par exemple élargir le champ des toxiques recherchés en développant de nouveaux partenariats.

Il faut garder à l'esprit que malgré tous les efforts et l'énergie déployés, il est possible in fine que nous n'aboutissions à aucun diagnostic, la limite de l'exercice étant la science elle-même. Par ailleurs, certaines analyses qui vont être mises en place relèvent presque du domaine de la recherche et nécessitent de développer des méthodes adaptées à la faune sauvage, donc cela peut prendre un certain temps avant d'obtenir des éléments de réponse.